N°586 2 FÉVRIER 2024

FOOT 93

LE JOURNAL NUMÉRIQUE DU DISTRICT
DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL

SAM. DIM.

INFOS DISTRICT
PAGE 2

PV SR
PAGE 3

93 CLUB DES PARTENAIRES
Crédit Mutuel
PARC ESPACE
EKINSPORT
ileDeFrance
Seine-Saint-Denis LE DÉPARTEMENT
FRANCE
LA LIGUE

INFOS DISTRICT

Retrouvez les dernières actualités du District de la Seine-Saint-Denis de Football sur toutes nos plateformes internet :

- Sur notre site internet officiel : district93foot.fff.fr
- Sur nos réseaux sociaux :

@district93foot

@district93football

@district93foot

@district93foot

HORAIRES D'OUVERTURE DU STANDARD TÉLÉPHONIQUE

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUN.	FERMÉ	14H00 - 18H00
MAR.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
MER.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
JEU.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
VEN.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
SAM.	FERMÉ	FERMÉ
DIM.	FERMÉ	FERMÉ

COMMISSION SPORTIVE GÉNÉRALE

RÉUNION DU 2 FÉVRIER 2024
PRÉSIDENCE : M. JAMAL SOUADJI
PRÉSENTS : MM. JEAN-CLAUDE ORTUNO, ABDELHAFID HORMI, MAMADOU KARAMOKO (CD)
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. ERIC TEURNIER (ADMINISTRATIF).

LA COMMISSION SE RÉUNIT EN DÉBUT DE SAISON POUR DÉFINIR LES CRITÈRES DE DEMANDES DE REPORTS PAR LES CLUBS AFIN QUE CEUX-CI CONNAISSENT LES REPORTS ACCEPTÉS ET LES REPORTS REFUSÉS.

CHAQUE DEMANDE SERA EFFECTUÉE AU CAS PAR CAS DANS DES SITUATIONS PARTICULIÈRES.

EN AUCUN CAS UN REPORT NE SERA ACCEPTÉ POUR DÉFAUT DE LICENCES,

EN AUCUN CAS UN REPORT NE SERA ACCEPTÉ CONCERNANT UN MOYEN DE TRANSPORT DÉFICIENT AVANT LA RENCONTRE

EN AUCUN CAS UN REPORT NE SERA ACCEPTÉ CONCERNANT LE MARIAGE DE L'EDUCATEUR, CELUI-CI DEVRA SE FAIRE REMPLACER OU DE JOUEUR.

LE REPORT SERA ACCEPTÉ EN CAS DE DÉCÈS NOTAMMENT FAMILIAL SINON ÉTUDIÉ AU CAS PAR CAS.

PAR AILLEURS, IL EST DEMANDÉ DE NE PAS ORGANISER LE FESTI FOOT U13 EN MÊME TEMPS QU'UNE JOURNÉE DE CHAMPIONNAT U14 AFIN DE PERMETTRE AUX CLUBS DE POUVOIR FAIRE ÉVOLUER LEURS JOUEURS U13 EN CHAMPIONNAT U14.

ENFIN, CONCERNANT LES VACANCES DE PÂQUES, AUCUN MATCH NE SERA PROGRAMMÉ EN U14 LE SAMEDI 20 AVRIL 2024, EN REVANCHE DES RENCONTRES AURONT LIEU LES 13 ET 27 AVRIL.
LES CLUBS DOIVENT D'ORES ET DÉJÀ S'ORGANISER CONCERNANT CES DATES.

***

RÉUNION EFFECTUÉE EN VISIO-CONFÉRENCE

U18 D1 MATCH 26678105 CSL AULNAY 2/VILLEMOMBLE SPORTS 2 DU 4/2/24

LA COMMISSION,

HORS LA PRÉSENCE DE M. HORMI QUI NE PARTICIPE, NI NE DÉLIBÈRE SUR CETTE AFFAIRE,

PREND CONNAISSANCE DE LA DEMANDE DE REPORT DU CSL AULNAY AU MOTIF QUE SON EDUCATEUR S'EST FAIT OPÉRER CETTE SEMAINE ET QU'IL SERA INDISPONIBLE LE JOUR DU MATCH,

CONSIDÉRANT QUE LE MOTIF INVOQUÉ N'EST PAS RECEVABLE POUR LE REPORT DE LA RENCONTRE EN RUBRIQUE,

REJETTE LA DEMANDE DU CSL AULNAY ET DIT MATCH À JOUER.

COMMISSION SPORTIVE GÉNÉRALE

LA PRÉSENTE DÉCISION EST SUSCEPTIBLE D'APPEL DEVANT LE COMITÉ D'APPEL CHARGÉ DES AFFAIRES COURANTES DANS LES CONDITIONS DE FORME ET DE DÉLAI PRÉVUES À L'ARTICLE 31 DU RÈGLEMENT SPORTIF GÉNÉRAL DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA SEINE ST DENIS. COMPTE TENU DES IMPÉRATIFS LIÉS AU DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION ET À L'ÉQUITÉ SPORTIVE, LA COMMISSION DÉCIDE DE LEVER L'EFFET SUSPENSIF LIÉ À UN ÉVENTUEL APPEL.

***

U18 D3 A MATCH 26612951 COSMOS FC/FC 93 BOBIGNY 3 DU 4/2/24

LA COMMISSION,

PREND CONNAISSANCE DE LA DEMANDE DE REPORT DU COSMOS FC SUITE À L'INDISPONIBILITÉ DE SON EDUCATEUR POUR RAISONS FAMILIALES,

CONSTATANT QUE LE MOTIF N'EST PAS CLAIREMENT PRÉCISÉ,

CONSIDÉRANT QUE LE MOTIF INVOQUÉ EN L'ÉTAT N'EST PAS RECEVABLE POUR LE REPORT DE LA RENCONTRE EN RUBRIQUE,

REJETTE LA DEMANDE DU COSMOS FC ET DIT MATCH À JOUER.

LA PRÉSENTE DÉCISION EST SUSCEPTIBLE D'APPEL DEVANT LE COMITÉ D'APPEL CHARGÉ DES AFFAIRES COURANTES DANS LES CONDITIONS DE FORME ET DE DÉLAI PRÉVUES À L'ARTICLE 31 DU RÈGLEMENT SPORTIF GÉNÉRAL DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA SEINE ST DENIS. COMPTE TENU DES IMPÉRATIFS LIÉS AU DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION ET À L'ÉQUITÉ SPORTIVE, LA COMMISSION DÉCIDE DE LEVER L'EFFET SUSPENSIF LIÉ À UN ÉVENTUEL APPEL.

***

U14 D2 B MATCH 26853847 STADE DE L'EST/SFC NEUILLY SUR MARNE 2 DU 3/2/24

LA COMMISSION,

PREND CONNAISSANCE DE LA DEMANDE DE REPORT DU STADE DE L'EST SUITE À LA PARTICIPATION D'UNE MAJORITÉ DE JOUEURS U13 QUI PARTICIPENT AU CHALLENGE FESTI FOOT LE MÊME JOUR,

CONSTATANT QUE SFC NEUILLY SUR MARNE A DONNÉ SON ACCORD,

CONSIDÉRANT LE MOTIF INVOQUÉ ET LA PRÉSENTATION EN DÉBUT DE PROCÈS-VERBAL DES MOTIFS DE REPORT D'UNE RENCONTRE,

ACCORDE LE REPORT DE CETTE RENCONTRE.

LA PRÉSENTE DÉCISION EST SUSCEPTIBLE D'APPEL DEVANT LE COMITÉ D'APPEL CHARGÉ DES AFFAIRES COURANTES DANS LES CONDITIONS DE FORME ET DE DÉLAI PRÉVUES À L'ARTICLE 31 DU RÈGLEMENT SPORTIF GÉNÉRAL DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA SEINE ST DENIS. COMPTE TENU DES IMPÉRATIFS LIÉS AU DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION ET À L'ÉQUITÉ SPORTIVE, LA COMMISSION DÉCIDE DE LEVER L'EFFET SUSPENSIF LIÉ À UN ÉVENTUEL APPEL.

***

COMMISSION SPORTIVE GÉNÉRALE

U14 D4 A MATCH 25934148 FC GAGNY 2/ COSMOS FC DU 3/2/24

LA COMMISSION,

PREND CONNAISSANCE DE LA DEMANDE DE REPORT DU COSMOS FC SUITE À L'INDISPONIBILITÉ DE SON EDUCATEUR POUR MALADIE,

CONSIDÉRANT QUE LE MOTIF INVOQUÉ N'EST PAS RECEVABLE POUR LE REPORT DE LA RENCONTRE EN RUBRIQUE,

REJETTE LA DEMANDE DU COSMOS FC ET DIT MATCH À JOUER.

LA PRÉSENTE DÉCISION EST SUSCEPTIBLE D'APPEL DEVANT LE COMITÉ D'APPEL CHARGÉ DES AFFAIRES COURANTES DANS LES CONDITIONS DE FORME ET DE DÉLAI PRÉVUES À L'ARTICLE 31 DU RÈGLEMENT SPORTIF GÉNÉRAL DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA SEINE ST DENIS. COMPTE TENU DES IMPÉRATIFS LIÉS AU DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION ET À L'ÉQUITÉ SPORTIVE, LA COMMISSION DÉCIDE DE LEVER L'EFFET SUSPENSIF LIÉ À UN ÉVENTUEL APPEL.

.

***

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

OMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS
RÉUNION DU 30 JANVIER 2024
PRÉSIDENCE : M. JAMAL SOUADJI
PRÉSENTS : MME DJAIMILA BENSLIMANE (CD), MM. MARCEL FRIBOULET, MANUEL COBO, JEAN CLAUDE NJEHOYA, MUSTAPHA MANSOUR.
EXCUSÉ : M. CHRISTOPHE CRELOT (CDA).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. ERIC TEURNIER (ADMINISTRATIF).

DÉBUT DE LA RÉUNION À 18H30

***

SENIORS DISTRICT CUP MATCH 27694964 AS BONDY 2/SEVRAN FC 2 DU 28/1/24
LA COMMISSION,
APRÈS EXAMEN DES PIÈCES FIGURANT AU DOSSIER,
PREND CONNAISSANCE DE LA RÉCLAMATION DE SEVRAN FC SUR LA PARTICIPATION ET LA QUALIFICATION DE L'ENSEMBLE DE L'ÉQUIPE DE L'AS BONDY 2 SUSCEPTIBLE D'AVOIR JOUÉ AVEC L'ÉQUIPE SUPÉRIEURE LORS DE LA DERNIÈRE RENCONTRE, CELLE-CI NE JOUANT PAS CE JOUR, POUR LA DIRE RECEVABLE EN LA FORME,
DEMANDE À L'AS BONDY SES ÉVENTUELLES OBSERVATIONS,
DOSSIER TRAITÉ LORS DE LA PROCHAINE RÉUNION.

***

SENIORS DISTRICT CUP MATCH 27694956 STADE DE L'EST 2/FLAMBOYANTS DE VILLEPINTE 2 DU 28/1/24
LA COMMISSION,
APRÈS EXAMEN DES PIÈCES FIGURANT AU DOSSIER,
PREND CONNAISSANCE DE LA RÉCLAMATION DES FLAMBOYANTS DE VILLEPINTE SUR LA PARTICIPATION DE M. SAMIR BOUKHLOUF CHAREF LIC. 9603492061 ET M. RIADH ADANE LIC. 2545668660 DU STADE DE L'EST SUSCEPTIBLES D'AVOIR PARTICIPÉ À AU MOINS UNE DES DEUX DERNIÈRES RENCONTRES AVEC L'ÉQUIPE SUPÉRIEURE, POUR LA DIRE RECEVABLE EN LA FORME,
DEMANDE AU STADE DE L'EST SES ÉVENTUELLES OBSERVATIONS,
DOSSIER TRAITÉ LORS DE LA PROCHAINE RÉUNION.

***

SENIORS D2 A MATCH 26038371 COSMOS FC/ETOILE FC BOBIGNY DU 28/1/24
LA COMMISSION,
APRÈS EXAMEN DES PIÈCES FIGURANT AU DOSSIER,
PREND CONNAISSANCE DE LA DEMANDE D'ÉVOCATION DU COSMOS FC SUR LA PARTICIPATION DE M. NAJIB MOSTEFAI LIC. 2545166967 DE L'ETOILE FC BOBIGNY SUSCEPTIBLE D'ÊTRE SUSPENDU LORS DE LA RENCONTRE EN RUBRIQUE,
S'EN SAISIT POUR EN FAIRE ÉVOCATION,
DEMANDE À L'ETOILE FC BOBIGNY SES ÉVENTUELLES OBSERVATIONS,
DOSSIER TRAITÉ LORS DE LA PROCHAINE RÉUNION.

***

SENIORS D4 B MATCH 27214257 RCT SEVRAN/NEUILLY PLAISANCE FC 2 DU 28/1/24
LA COMMISSION,
HORS LA PRÉSENCE DE M. MANSOUR QUI NE PARTICIPE, NI NE DÉLIBÈRE SUR CETTE AFFAIRE,
CONSTATANT QUE LA RENCONTRE N'A PAS EU LIEU,
CONSTATANT L'ÉCHANGE DE MAILS ENTRE LES DEUX CLUBS ET L'INFORMATION QUE RCT SEVRAN A SUBI UN « ÉVÈNEMENT TRAGIQUE », CE CLUB EST DANS L'INCAPACITÉ DE SE DÉPLACER POUR JOUER,
CONSTATANT QUE RCT SEVRAN NE PRÉCISE PAS QUELS PROBLÈMES IL A RENCONTRÉ,
CONSTATANT L'ENVOI DE DEUX PHOTOS OÙ UN INCENDIE SE SERAIT DÉCLARÉ,
PLACE LE DOSSIER EN ATTENTE D'EXPLICATIONS DÉTAILLÉES DU RCT SEVRAN.

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

F**UTSAL D1 MATCH 26678103 AULNAY FUTSAL 2/AS JEUNESSE AULNAYSIENNE DU 27/1/24**
LA COMMISSION,
APRÈS EXAMEN DES PIÈCES FIGURANT AU DOSSIER,
PREND CONNAISSANCE DE LA RÉCLAMATION D'AULNAY FUTSAL SUR L'ENSEMBLE DE L'ÉQUIPE DE L'AS JEUNESSE AULNAYSIENNE ET LE NOMBRE DE JOUEURS AUTORISÉS À AVOIR UNE DOUBLE LICENCE, CETTE ÉQUIPE AYANT DÉPASSÉ LE QUOTA AUTORISÉ POUR LA DIRE RECEVABLE EN LA FORME,
DEMANDE À L'AS JEUNESSE AULNAYSIENNE SES ÉVENTUELLES OBSERVATIONS,
DOSSIER TRAITÉ LORS DE LA PROCHAINE RÉUNION.

***

U18 DISTRICT CUP MATCH 27747688 CSL AULNAY 2/FCM AUBERVILLIERS 2 DU 28/1/24
LA COMMISSION,
APRÈS EXAMEN DES PIÈCES FIGURANT AU DOSSIER,
PREND CONNAISSANCE DE LA RÉCLAMATION DU FCM AUBERVILLIERS SUR LA PARTICIPATION DE M. JOSUÉ NGANDU LIC. 2547040084 DU CSL AULNAY SUSCEPTIBLE D'AVOIR JOUÉ PLUS DE CINQ RENCONTRES AVEC L'ÉQUIPE SUPÉRIEURE,
POUR LA DIRE RECEVABLE EN LA FORME,
DEMANDE AU CSL AULNAY SES ÉVENTUELLES OBSERVATIONS,
DOSSIER TRAITÉ LORS DE LA PROCHAINE RÉUNION.

***

FORFAITS

COUPE

SENIORS DISTRICT CUP FC 93 BOBIGNY 3/**FC GAGNY 2** DU 28/1/24
SENIORS DISTRICT CUP FC ROMAINVILLE 2/**DRANCY FC 2** DU 28/1/24

1ER FORFAIT

FUTSAL D1 FUTSAL NEUILLY/**SPORTING RÉPUBLIQUE 2** DU 27/1/24
FUTSAL D2 C CITÉ SPORT ET CULTURE 2/**DRANCY FUTSAL 3** DU 27/1/24
FUTSAL U13 POULE A AF ROMAINVILLE/**AS BEL AIR** DU 27/1/24
FUTSAL U11 POULE B DINAMIK BONDY 2/**AS JEUNESSE AULNAYSIENNE** DU 28/1/24

2È FORFAIT

U14 D4 E CA ROMAINVILLE/**JS BONDY** DU 27/1/24

***

FEUILLES DE MATCHES NON PARVENUES

EN RAISON DE BUGS INFORMATIQUES SUR CERTAINS CRITÉRIUMS (MATCHES AFFICHÉS QUI N'EXISTENT PAS, MATCHES NON AFFICHÉS, ETC...LA COMMISSION SUSPEND PROVISOIREMENT SES DEMANDES DE FEUILLES DE MATCHES DANS CES CATÉGORIES UNIQUEMENT.

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

U1ÈRE DEMANDE

SENIORS DISTRICT CUP **CSL AULNAY 2**/ST DENIS US 2 DU 28/1/24
SENIORS FÉMININES D1 **BLANC MESNIL SF**/ESD MONTREUIL DU 27/1/24
U18 COUPE **MONTFERMEIL FC**/COSMOS FC DU 31/1/24
U16 D2 A **PIERREFITTE FC**/UF CLICHOIS DU 28/1/24
U16 D3 B **SFC NEUILLY SUR MARNE 2**/VAUJOURS FC DU 28/1/24
U15 F POULE A **NEUILLY PLAISANCE SPORTS**/NEUILLY PLAISANCE FC DU 27/1/24
U15 F POULE A **TREMBLAY FC/**FC 93 BOBIGNY 2 DU 27/1/24
U15 F POULE C **UF CLICHOIS/**DRANCY FC DU 27/1/24
U15 F POULE C **FC VILLETANEUSE**/SC DUGNY DU 27/1/24
U14 D4 C **OL PANTIN 2/**GOURNAY FC DU 27/1/24
U14 D4 C **SC DUGNY 2**/OL NOISY LE SEC BANLIEUE 93 2 DU 27/1/24
U14 D4 D **ESPÉRANCE AULNAYSIENNE 2/**CS VILLETANEUSE 2 DU 27/1/24
U13 F POULE D **TREMBLAY FC**/NEUILLY PLAISANCE SPORTS DU 27/1/24
U11 COUPE **ATLÉTICO BAGNOLET**/AF EPINAY DU 31/1/24
U11 F POULE A **AS BONDY**/RED STAR FC DU 27/1/24
U11 F POULE B **AS BONDY 2**/FC GAGNY DU 27/1/24
U11 F POULE C **BLANC MESNIL SF**/UF CLICHOIS DU 27/1/24
U11 F POULE C **SC DUGNY**/PARIS INTERNATIONAL DU 27/1/24
FUTSAL U15 POULE A **ROSNY FUTSAL/**BLANC MESNIL SF DU 27/1/24
FUTSAL U15 POULE A **LES ARTISTES FUTSAL/**ALMATY BOBIGNY DU 28/1/24
FUTSAL U13 POULE B **AF ROMAINVILLE 2**/NOUVEAU SOUFFLE FC DU 27/1/24
FUTSAL U13 POULE B **ALMATY BOBIGNY**/DRANCY FUTSAL DU 28/1/24
FUTSAL U11 POULE A **BLANC MESNIL SF**/FUTSAL NEUILLY DU 28/1/24
FUTSAL U11 POULE A **ROSNY FUTSAL** CLUB/NOUVEAU SOUFFLE FC DU 28/1/24
FUTSAL U11 POULE B **DRANCY FUTSAL**/SOFA 93 DU 27/1/24
FUTSAL U11 POULE B **ALMATY BOBIGNY/**LES ARTISTES FUTSAL DU 28/1/24
FUTSAL U9 POULE A **ROSNY FUTSAL**/DINAMIK BONDY DU 27/1/24
FUTSAL U9 POULE B **BLANC MESNIL SF**/DINAMIK BONDY 2 DU 28/1/24
FUTSAL U9 POULE B **SOFA 93**/AF ROMAINVILLE DU 28/1/24

2È DEMANDE

FUTSAL D2 A **SC DUGNY**/AS BEL AIR DU 24/1/24
FUTSAL U15 POULE A **ATLETICO BAGNOLET/**BLANC MESNIL SF DU 21/1/24
FUTSAL U13 POULE A **AS BEL AIR**/SPORT ETHIQUE F DU 21/1/24
FUTSAL U13 POULE A **BLANC MESNIL SF**/AF ROMAINVILLE DU 21/1/24
FUTSAL U13 POULE B **FUTSAL NEUILLY**/ROSNY FUTSAL CLUB DU 21/1/24
FUTSAL U11 POULE B **SOFA 93**/DINAMIK BONDY FUTSAL 2 DU 21/1/24
FUTSAL U9 POULE A **SPORT ETHIQUE**/ROSNY FUTSAL CLUB DU 21/1/24
FUTSAL U9 POULE A **MONTREUIL AC/**ALMATY BOBIGNY FUTSAL DU 21/1/24

3È DEMANDE – DERNIÈRE DEMANDE AVEC MAIL OFFICIEL AU CLUB

U16 D4 B **FA LE RAINCY 2**/DRANCY FC 2 DU 14/1/24
U15 F POULE C **FC VILLETANEUSE**/DRANCY FC DU 13/1/24
FUTSAL U13 POULE B **ROSNY FUTSAL**/ALMATY BOBIGNY DU 13/1/24

MATCH PERDU AU CLUB RECEVANT POUR NON-ENVOI DE LA FEUILLE DE MATCH

U13 COUPE CS VILLETANEUSE/NEUILLY PLAISANCE SPORTS DU 6/1/24

***

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

FEUILLES DE MATCHES NON PARVENUES

EN RAISON DE BUGS INFORMATIQUES SUR CERTAINS CRITÉRIUMS (MATCHES AFFICHÉS QUI N'EXISTENT PAS, MATCHES NON AFFICHÉS, ETC...LA COMMISSION SUSPEND PROVISOIREMENT SES DEMANDES DE FEUILLES DE MATCHES DANS CES CATÉGORIES UNIQUEMENT.

1ÈRE DEMANDE

FUTSAL D2 A **SC DUGNY**/AS BEL AIR DU 24/1/24
FUTSAL U15 POULE A **ATLÉTICO BAGNOLET**/BLANC MESNIL SF DU 21/1/24
FUTSAL U15 POULE B S**PORT ETHIQUE F**/DRANCY FUTSAL DU 21/1/24
FUTSAL U15 POULE B **MONTREUIL AC**/FUTSAL NEUILLY DU 21/1/24
FUTSAL U13 POULE A **AS BEL AIR**/SPORT ETHIQUE F DU 21/1/24
FUTSAL U13 POULE A **BLANC MESNIL SF**/AF ROMAINVILLE DU 21/1/24
FUTSAL U13 POULE B **FUTSAL NEUILLY**/ROSNY FUTSAL CLUB DU 21/1/24
FUTSAL U11 POULE B **SOFA 93**/DINAMIK BONDY FUTSAL 2 DU 21/1/24
FUTSAL U9 POULE A **SPORT ETHIQUE**/ROSNY FUTSAL CLUB DU 21/1/24
FUTSAL U9 POULE A **MONTREUIL AC**ALMATY BOBIGNY FUTSAL DU 21/1/24

2È DEMANDE

U16 D4 B FA **LE RAINCY 2**/DRANCY FC 2 DU 14/1/24
U15 F POULE C **FC VILLETANEUSE/**DRANCY FC DU 13/1/24
U14 D1 **JA DRANCY 2**/ESPÉRANCE AULNAYSIENNE DU 13/1/24
U14 D4 C **NEUILLY PLAISANCE** SPORTS/GOURNAY FC DU 13/1/24
FUTSAL U13 POULE B **ROSNY FUTSAL**/ALMATY BOBIGNY DU 13/1/24
FUTSAL U13 POULE B **PIERREFITTE FC**/NOUVEAU SOUFFLE FC DU 14/1/24

3È DEMANDE – DERNIÈRE DEMANDE AVEC MAIL OFFICIEL AU CLUB

U13 COUPE **CS VILLETANEUSE**/NEUILLY PLAISANCE SPORTS DU 6/1/24
U11 COUPE **AS BONDY**/UF CLICHOIS DU 6/1/24

MATCH PERDU AU CLUB RECEVANT POUR NON-ENVOI DE LA FEUILLE DE MATCH

SENIORS D4 B RCT SEVRAN/ATLÉTICO BAGNOLET 2 DU 17/12/23
U15 F POULE C UF CLICHOIS/SC DUGNY DU 16/12/23
U15 F POULE C DRANCY FC/SO ROSNY DU 16/12/23
U14 D4 A CA ROMAINVILLE 2/STADE DE L'EST 2 DU 16/12/23
U13 F POULE E EPP GERVAISIENNE/ATLÉTICO BAGNOLET DU 16/12/23
U11 F POULE B FC GAGNY/MONTREUIL FC DU 16/12/23
U11 F POULE B CSL AULNAY/TREMBLAY FC 2 DU 16/12/23

***

FEUILLES DE MATCHES INFORMATISEES (FMI) NON UTILISEES.

EN CAS DE 1ÈRE NON-UTILISATION : AVERTISSEMENT,
EN CAS DE 2ÈME NON-UTILISATION (DANS UNE PÉRIODE INFÉRIEURE OU ÉGALE À 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE DE LA RENCONTRE AYANT OCCASIONNÉ UN AVERTISSEMENT AU CLUB) : AMENDE FIXÉE À L'ANNEXE 2 DU R.S.G. DE LA L.P.I.F.F.,

***

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

FFEUILLES DE MATCHES INFORMATISEES (FMI) NON UTILISEES.

EN CAS DE 1ÈRE NON-UTILISATION : AVERTISSEMENT,
EN CAS DE 2ÈME NON-UTILISATION (DANS UNE PÉRIODE INFÉRIEURE OU ÉGALE À 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE DE LA RENCONTRE AYANT OCCASIONNÉ UN AVERTISSEMENT AU CLUB) : AMENDE FIXÉE À L'ANNEXE 2 DU R.S.G. DE LA L.P.I.F.F.,
EN CAS DE 3ÈME NON-UTILISATION OU PLUS (DANS UNE PÉRIODE INFÉRIEURE OU ÉGALE À 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE DE LA RENCONTRE AYANT OCCASIONNÉ UN AVERTISSEMENT AU CLUB) : MATCH PERDU PAR PÉNALITÉ, LE CLUB ADVERSE CONSERVANT LE BÉNÉFICE DES POINTS ET BUTS ACQUIS SUR LE TERRAIN. MÊME EN CAS DE TABLETTE DÉFECTUEUSE OU DE BUG INFORMATIQUE, LE CLUB RECEVANT EST DANS L'OBLIGATION DE MONTRER LA TABLETTE À SON ADVERSAIRE POUR PREUVE DE BONNE FOI SOUS PEINE DE SANCTIONS.

TOUTES VOS ÉQUIPES DOIVENT DÉSORMAIS UTILISER LA FMI (FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE).
LA SAISON PASSÉE, UN MAIL ÉTAIT DEMANDÉ À CHAQUE CLUB AFIN D'OBTENIR DES EXPLICATIONS SUR L'ABSENCE DE FMI.
CETTE SAISON, QUELLE QUE SOIT LA RAISON, LORSQUE LA FMI NE SERA PAS UTILISÉE, VOUS DEVREZ SYSTÉMATIQUEMENT TRANSMETTRE UN MAIL (UNE EXPLICATION SUR LA FEUILLE DE MATCH PAPIER N'EST PAS PRIS EN COMPTE).

EN CAS D'ABSENCE DE MAIL OFFICIEL, LA COMMISSION STATUERA EN CONSÉQUENCE ET PÉNALISERA LE CLUB N'AYANT PAS RÉPONDU (VOIR ARTICLE DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA FMI).

LE CLUB NE DEVRA PAS SE CONTENTER DE RÉPONDRE « BUG INFORMATIQUE », IL EST VIVEMENT CONSEILLÉ DE PRENDRE UNE PHOTOGRAPHIE DU PROBLÈME RENCONTRÉ, AINSI LA COMMISSION POURRA STATUER AVEC DES ÉLÉMENTS TANGIBLES.

LES ÉQUIPES INSCRITES **EN GRAS** SONT SANCTIONNÉS.

EN RAISON D'UN GRAND NOMBRE DE BUGS RENCONTRÉS PAR LES CLUBS CONCERNANT L'UTILISATION DE LA FMI EN CE MOMENT, IL NE SERA PAS STATUÉ SUR D'ÉVENTUELLES SANCTIONS JUSQU'À LA FIN DU MOIS DE FÉVRIER. PENSEZ BIEN À VOUS MUNIR D'UNE FEUILLE DE MATCH PAPIER QUE VOUS SOYEZ À DOMICILE OU À L'EXTÉRIEUR.

AVERTISSEMENT

NÉANT

RÉCIDIVE – 100 EUROS

NÉANT

2È RÉCIDIVE – MATCH PERDU PAR PÉNALITÉ

NÉANT

***

FIN DE LA RÉUNION À 19H45

FOOT 93 EST LE JOURNAL NUMÉRIQUE OFFICIEL DU DISTRICT DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION

Mme. Marina SAUVAGE

RÉDACTION

Mme HANI Karima

PERMANENTS

DIRECTRICE ADMINISTRATIVE :	Mme. Marina SAUVAGE
RESPONSABLE COMPÉTITIONS :	M. Eric TEURNIER
COMPTABILITÉ :	Mme. Margaux BOURY

Mail : secretariat@district93foot.fff.fr
Téléphone: 01.48.19.89.40.

TECHNIQUE :	M. Marc MATHIEU
TECHNIQUE:	SADI ZAHIR
CONSEILLER TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL DAP :	Jérémy MAYTRAUD
CONSEILLER TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL:	Rabat AIT ATMANE

Mail : technique@district93foot.fff.fr
Téléphone: 01.48.19.89.40.

DISTRICT DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL
65-75 AVENUE JEAN MERMOZ, 93120 LA COURNEUVE